

Dans le cadre du Programme Sud II – Initiative conjointe de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe- pour la promotion et le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans la région méditerranéenne, et suite à la dynamique citoyenne pour la création d'espaces de dialogue entre les acteurs impliqués dans le processus de consolidation démocratique, l'Ecole Citoyenne des Etudes Politiques a organisé, avec l'appui de ses partenaires au Conseil de l'Europe, de l'Ecole Politique de Tunis, de la Coalition Marocaine de Justice Climatique, et en marge du sommet de la COP22, un Séminaire Régional à **Marrakech du 16 au 18 Novembre 2016**, sous thème « **Démocratie et changements climatiques ; Quels partenariats Sud/Sud et Nord/Sud pour stabiliser les transitions dans les pays sud-méditerranéens** »

Plusieurs experts, des deux rives de la méditerranée et des pays d'Afrique de l'Ouest, ont participé à cette rencontre, et ont représenté différentes institutions académiques, politiques, et de la société civile, ainsi que des institutions régionales et internationales de démocratie et des droits de l'homme.

Ainsi, et pendant les deux jours du séminaire, plusieurs axes ont été discutés, comme suit :

- Défis de stabilité des processus de transition politique et démocratique dans la région sud méditerranéenne, avec un focus sur les défis liés aux risques transfrontaliers et à la sécurité collective ; lutte contre le terrorisme, gestion des flux migratoires et impact des changements climatiques dans la région;
- Démocratie et changements climatiques ; les liens et les enjeux pour un développement local intégré, avec un focus sur les Collectivités territoriales et les approches de Gouvernance basées sur les défis climatiques, la question des liens entre Gouvernements et citoyens et le dialogue pour prévenir les changements climatiques,
- Enjeux du partenariat sud-sud et sud-nord ; vers des processus politiques et économiques stables, avec un focus sur la question du Partenariat sud-sud face aux défis climatiques, économiques et politiques; et les équilibres et options stratégiques. La question du Partenariat sud-nord, pour de nouveaux instruments d'appui et d'accompagnement des processus politiques dans la région sud méditerranéenne;

Les discussions et débats ont permis de dégager plusieurs recommandations, orientations et pistes de réflexion et d'action, selon les différents axes, comme suit :

Axe 1 :

Les interventions se sont focalisées sur l'analyse des enjeux et des défis de la stabilité des processus de transition politique et démocratique dans la région sud méditerranéenne.

L'ensemble des interventions scientifiques a mis l'accent sur la relation étroite et inconditionnelle entre la démocratie et le changement climatique, et sur le fait que le changement climatique est un défi planétaire et une affaire de tous les pays et un sujet d'inquiétude pour l'humanité toute entière.

Les discussions se sont également focalisées sur les risques transfrontaliers et à la sécurité collective ; lutte contre le terrorisme, gestion des flux migratoires, migration climatique et impact des

changements climatiques dans la région. Les intervenants et les participants ont été unanimes pour désigner les nombreux défis auxquels sont confrontés les pays Sud de la Méditerranée à propos de la stabilité des processus de transition politique et démocratique. Parmi ces défis:

- le terrorisme,
- la migration et la migration climatique,
- le changement climatique,
- les défis économiques
- la primauté du droit et la suprématie de la Constitution.

Les défis de la stabilité des processus de transition politique et démocratique dans la région sud méditerranéenne se manifestent également à travers les nombreux obstacles qui mettent en évidence l'impact négatif de l'insécurité, que vivent certains pays de la région, sur le changement climatique et sur la dégradation de l'environnement, tel est le cas de l'instabilité politique en Libye et le cas des pressions croissantes liées au changement climatique en Egypte. En effet, la pression exercée sur la plupart des espaces de vie engendre des dysfonctionnements et se matérialise par une dégradation perceptible à plusieurs échelles, dont en particulier, des crises de stabilité politique et déplacements des communautés vulnérables. C'est ainsi que la cause climatique a suscité son recadrage en modulation permanente avec la stabilité politique.

Au terme de ces discussions, plusieurs conclusions ont été adoptées ;

- L'appui à l'écologie-politique au service de la protection de l'environnement naturel ;
- La nécessité d'un appui pratique pour la consécration du principe de la citoyenneté (civilité, civisme et solidarité) ;
- La construction de l'Etat démocratique et l'efficacité des services de sécurité sont deux conditions qui permettent d'une part, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la violence ;
- La stabilité politique des Etats est désormais liée à plusieurs dimensions interdépendantes, notamment la dimension économique et sociale en liaison profonde avec la stabilité ou encore la sécurité environnementale. ;
- La nécessité d'établir les liens de cause à effet entre la migration forcée, l'immigration clandestine, et les changements climatiques ;
- La nécessité de soutenir les expériences démocratiques naissantes dans la région;
- Le développement des indicateurs et des observatoires nationaux et régionaux pour le monitoring de la mobilité humaine liée aux changements climatiques ;
- La nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, en faveur de la paix et de la sécurité, pour les questions climatiques et de sécurité environnementale en liaison avec le processus de transition politique et démocratique dans la région sud méditerranéenne ;
- La nécessité de revoir le droit international pour les relations entre les États dans les questions humanitaires et d'assurer la promotion du rôle de l'Organisation des Nations Unies en la matière ;

- La nécessité de renouveler le contrat social dans les pays du Sud et la promotion de la bonne gouvernance pour relever tous les défis auxquels sont confrontés, eu égard au processus politique et démocratique ;
- Le soutien de la recherche scientifique et développement des connaissances spécifiques dans le domaine du changement climatique ;
- L'établissement des Schémas d'urbanisation et d'aménagement en vue de relever les défis du changement climatique ;
- La création de réseaux régionaux et provinciaux travaillant sur le changement climatique dans sa relation avec la transition politique et le développement démocratique ;
- L'application de l'approche participative dans les politiques publiques liées au changement climatique ;
- L'appui aux outils de contrôle et à la responsabilité sociétale pour faire face aux défis de la transition politique et des changements climatiques.
- La nécessité de tenir compte de la fragilisation des territoires tout en intégrant la dimension sécuritaire dans la lutte contre les impacts des changements climatiques sur la mobilité humaine ;

Axe 2 : Ce deuxième axe du séminaire régional a porté sur le thème de la démocratie et changements climatiques ; les liens et les enjeux pour un développement local intégré. Réunissant experts, élus, et représentants de la société civile...,

Deux niveaux ont été ainsi discutés, à savoir ;

- **les Collectivités territoriales et les approches de gouvernance basées sur les défis climatiques,**

Les participants, en tant qu'académiciens, experts, parlementaires, présidents des collectivités locales ainsi que des représentants de la société civile, de plusieurs pays tels que l'Egypte, la Tunisie, la Lybie, le Sénégal et le Maroc, ont entériné que le processus d'adaptation aux changements climatiques n'est efficace qu' à travers un transfert de compétences et un élargissement des attributions des collectivités locales, et un échange des expériences inter-régionales (partage de bonnes pratiques pour rendre leurs efforts plus efficaces). Les collectivités locales sont des acteurs clés et en première ligne de la lutte contre le changement climatique.

les différents intervenants ont mis d'emblée l'accent sur l'importance du rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation, tout en rappelant l'importance de l'approche participative dans l'implication de l'ensemble des acteurs (régions, collectivités, citoyens, société civile...). L'accent a été mis aussi sur le fait que les collectivités locales occupent une place de premier plan dans le développement des énergies renouvelables. En effet, les pays du Sud bénéficient d'atouts considérables pour devenir un acteur majeur dans la production d'énergies renouvelables.

Après discussion, les principales recommandations ont focalisées autour de :

- La coopération décentralisée, en complément de l'action locale, permet aux collectivités locales d'échanger et de partager des bonnes pratiques pour rendre leurs efforts plus efficaces ;
- L'Adoption d'une nouvelle gouvernance basée sur la prise en considération des défis du changement climatique, et sur une approche participative et partenariale entre les différents acteurs concernés.
- La mise en place de la décentralisation orientée vers l'autonomie administrative et financière des collectivités locales afin de lutter contre le dérèglement climatique ;
- L'adoption des politiques publiques tenant compte des défis énergétiques et climatiques auxquels la région est confrontée ;
- La prise en considération d'une meilleure intégration du secteur financier dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- L'Adoption d'un développement territorial intégré basé sur la participation des populations les plus vulnérables (les populations les plus touchées sont sans ressources). L'adaptation au changement climatique ne peut être que locale ;
- La nécessité d'un aménagement urbain durable tenant compte de l'architecture ancestrale respectueuse de l'environnement, en vue de réduire les causes du changement climatique (atténuation) et de se protéger efficacement de ses effets (adaptation).

- **les relations Gouvernements et citoyens et le dialogue pour prévenir les changements climatiques,**

En ce qui concerne cet aspect, les intervenants ont passé en revue les principaux concepts relatifs à la démocratie participative, l'adaptation au changement climatique...; les intervenants ont souligné l'importance du soutien de la démocratie locale en mettant en relief l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision au niveau local.

Les participants ont insisté sur les relations causales entre la démocratie et le changement climatique, en mettant en relief le rôle des dispositifs institutionnels et le cadre législatif et réglementaire. Les intervenants ont présenté l'expérience des pays de l'Afrique du Nord, tel que l'Egypte, le Maroc et la Tunisie, en tant que pays connaissant des processus d'action avec la société civile et avec les citoyens pour contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publics.

Plusieurs recommandations et conclusions ont été avancées :

- Le soutien de la démocratie participative territoriale et le renforcement du rôle des citoyens dans les différentes phases de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques dans le domaine d'adaptation au changement climatique ;
- La promotion du rôle des collectivités locales comme partenaire privilégié de l'Etat et les acteurs privés dans la lutte contre changement climatique et la promotion du développement durable des territoires ;

- La promotion de l'Etat de droit et la décentralisation en tant que processus de transfert de compétences des pouvoirs de l'Etat vers les collectivités locales ;
- L'appui aux normes de dialogue entre gouvernements et citoyens en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique ;
- Le partage des expériences et le partenariat entre les pays du Sud pour réaliser un développement durable intégré ;
- La sensibilisation, et l'intégration de la dimension environnementale et les défis du changement climatique dans les systèmes éducatifs ;
- L'appui au rôle des Médias et de la société civile dans le processus du plaidoyer et de sensibilisation environnementale ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- La mise en place de la Charte Nationale de la ville fixant comme objectif la délimitation des droits et obligations des acteurs pour un développement urbain durable et intégré, tenant compte des défis du changement climatique ;

Axe 3 du séminaire régional a porté sur les enjeux du partenariat sud-sud et sud-nord ; vers des processus politiques et économiques stables. Ce Panel s'est focalisé autour des trois points suivants :

- **Le partenariat sud-sud : Etat des lieux et perspectives ;**

Au cours de ce 1er niveau de débat, les intervenants ont mis en relief la faible coopération sud-sud et les facteurs clés qui entravent ce partenariat. Cette coopération est marquée, d'une part, par le manque d'une intégration économique (produits et services rendus), et par des raisons d'ordre politiques d'autre part. Les participants ont conclu que cette situation entrave le développement durable des pays de la région.

Les débats ont abouti aux principales conclusions et recommandations suivantes :

- La nécessité de mettre en place une stratégie d'intégration économique favorisant davantage le partenariat sud-sud et facilitant le partenariat nord-Sud ;
- La nécessité de dépasser les conflits politiques entravant toutes les possibilités de partenariat ;
- Le partenariat entre les pays du sud et les pays de l'Afrique du nord crée de nouveaux espaces et ouvre de nouvelles possibilités de coopération permettant de partager les expériences réussies en matière du développement humain, et de proposer une aide au développement ;

- **Le partenariat sud-nord : Etat des lieux et perspectives ;**

Les intervenants ont présenté un état des lieux de cette forme de partenariat sud-nord, et ont conclu qu'il s'agit d'une coopération qui n'est pas équitable et égalitaire. Ce partenariat se veut horizontale et marqué par des coopérations bilatérales centralisées entre l'Union Européenne et les pays du Sud.

Conscients des inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud, les intervenants ont sollicité le dépassement de la vision marginalisante vis-à-vis du Sud en promouvant les opportunités de partenariat entre les deux régions dans le cadre d'une égalité des deux entités "partenaires". Cette forme de coopération constitue une opportunité de collaboration entre les différents acteurs des deux régions, et ce dans les différents domaines d'activités.

Dans ce cadre, a été présenté le « Programme Sud », comme un exemple de mise en place d'un cadre de partenariat nord-sud qui a abouti à la mise en place des écoles politiques au Maroc, en Tunisie et en Afrique de l'Ouest. Ledit partenariat vise l'universalité des droits, l'appui aux droits de l'Homme et à la démocratie.

Les débats ont abouti aux principales conclusions et recommandations suivantes :

- La promotion d'un partenariat nord-sud garantissant une marge bénéficiaire équitable entre les deux régions dans une perspective de relation gagnant-gagnant;
- La promotion d'un partenariat nord-sud respectant l'égalité et se basant sur l'échange, la confiance, le respect des engagements, la transparence et la réciprocité. C'est un processus dynamique qui doit s'inscrire dans la durée, sur des compétences données et une vision partagée d'un objectif de solidarité dans la résolution des problèmes et défis partagés entre le Nord et le Sud ;
- Ne pas considérer l'Afrique du Nord comme barrière contre l'immigration clandestine. L'appui aux nouvelles approches de développement de la zone au détriment d'une approche dite sécuritaire;
- L'urgence d'une intervention effective pour limiter la surexploitation des richesses maritimes et pétrolières en Lybie ;
- Appui aux zones de libre-échange entre les pays du sud comme étape supplémentaire sur le long chemin vers l'intégration économique. la libéralisation des échanges pourrait promouvoir le partage des richesses autour des différents secteurs (agriculture, industrie, technologies de l'information...).

- **Le changement climatique, et les perspectives de collaboration**

Ce dernier point a mis en relief les possibilités de partenariat, en matière de lutte contre le changement climatique, entre les pays du Sud et du Nord. En effet, en plus du soutien des gouvernements, l'implication de tous les acteurs constitue une condition sine qua none pour lutter contre ce fléau. A cet effet, Les acteurs se mobilisent ensemble afin d'encadrer la lutte contre les effets du changement climatique, suivant deux stratégies complémentaires : l'atténuation et l'adaptation aux conséquences déjà en marche.

Ces débats ont abouti aux principales conclusions et recommandations suivantes :

- La prise en compte du changement climatique et de ses conséquences dans les stratégies de développement durable, tenant en compte des principes assignés lors de la conférence Addis-ababa en 2015 (financement du développement et mise en œuvre des Objectifs de développement durable) ;
- L'amélioration des connaissances et des données sur les impacts liés aux changements climatiques (base de données, travaux de recherche, livre blanc ...). La mise en place d'un système d'information commun contenant les expériences et les initiatives adoptées par les différents pays de la région ce qui permettra de faciliter les possibilités de partenariat et une meilleure coordination.



